

PRÉSENTATION DEVANT LE CPAEDI

Ottawa, le 9 mars 2011

Bonjour à tous les députés et à toutes les députées,

Je vous remercie au nom de mon peuple pour la place que vous nous avez accordée.

J'aimerais tout d'abord signaler que l'on inscrit la signature d'un traité de libre-échange entre le Canada et le Honduras sous un concept à notre avis incomplet: une prétendue amélioration importante de la situation des droits de la personne et de la démocratie dans mon pays rendrait cette signature acceptable. Pourtant, la réalité que nous vivons au quotidien nous montre que la situation des droits de la personne et des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels continue de se détériorer. Les droits continuent d'être bafoués au Honduras. De plus, cette notion n'est pour nous qu'une partie du débat; l'autre facette, ce sont les activités commerciales en soi qui entraînent des répercussions sur le respect et l'exercice des droits de la personne. Les gouvernements ont par conséquent la responsabilité de veiller à ce que ces répercussions soient positives et non régressives, même si ces activités sont effectuées au-delà des frontières du pays, comme dans le cas de traités commerciaux qui sont bilatéraux et multilatéraux.

C'est dans cette optique de responsabilité que fut débattu dans cette même chambre, en octobre 2010, le projet de loi C-300, proposé par l'honorable député John McKay, dans le but de promouvoir une meilleure responsabilisation sociale des sociétés qui pratiquent des activités minières, gazières et pétrolières dans des pays en développement. Nous pensons que le débat sur la nature des opérations menées par des sociétés canadiennes devrait se poursuivre dans le cadre des discussions sur le traité de libre-échange avec le Honduras, puisque les entrepreneurs de mon pays prévoient que la signature de ce traité commercial générera des investissements majeurs dans le secteur minier. Le débat ne porte donc pas seulement sur s'il devrait y avoir signature du traité de libre-échange entre les deux pays, mais aussi sur la nature de celui-ci. Un autre point, non moins important, est celui de garantir le droit d'accès à l'information afin de connaître le contenu et les implications d'un tel traité, choses qu'ignorent toujours la plupart de mes compatriotes en raison de la manière quasi secrète dont on a mené les négociations.

Depuis bien avant le coup d'État au Honduras, diverses sociétés possédant des capitaux canadiens ont été impliquées dans des pratiques discutables, en raison de leurs gestes ou de leurs négligences, qui pourraient être considérées comme des actes de corruptionⁱ, ou encore d'irrespect ou de violation des normes internationales des droits de la personne. Cette situation nous a incités au cours des huit dernières années, en collaboration avec l'organisme Développement et Paix et la société civile hondurienne avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années, à faire campagne pour que Loi sur les mines au Honduras soit modifiée. Cette loi protège en effet les intérêts des compagnies minières transnationales sans exiger qu'elles respectent les normes nationales et internationales en matière d'environnement et des droits de la personne. Plusieurs d'entre vous, chers députés, nous ont soutenus dans cette lutte.

Tant les organismes pour la défense des droits de la personne du Honduras que le bureau du procureur en matière d'environnement ont constaté diverses infractions, liées aux compagnies minières, qui ont pollué des sources d'approvisionnement en eau, causé des dommages à l'environnementⁱⁱ et porté préjudice au droit à un environnement sain, à la santé, à l'intégrité physique et à l'autodétermination des peuples.

Toutes ces violations sont demeurées impunies grâce à la complicité et au silence du pouvoir exécutifⁱⁱⁱ et des autorités judiciaires du Honduras, subordonnés aux intérêts de puissants groupes politiques et économiques, nationaux et transnationaux^{iv}.

Depuis le coup d'État du mois de juin 2009, des entrepreneurs miniers occupent des postes clés au sein du Conseil hondurien de l'entreprise privée (*el Consejo Hondureño de la Empresa Privada*) et de l'Association nationale des industriels (*la Asociación Nacional de Industriales*, de son acronyme ANDI^v). Et c'est depuis ces postes qu'ils ont lancé, de concert avec le reste du patronat, une campagne agressive en vue d'encourager la reconnaissance internationale du régime putschiste^{vi} et, du même souffle, la légitimation de ses assassinats, de ses tortures, de ses détentions illégales et d'autres violations des droits de la personne commises contre la population du Honduras.

Cette élite économique et politique, qui a donné son aval au coup d'État, est celle qui espère bénéficier d'un traité commercial entre le Honduras et le Canada.

Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour tout le soutien qu'il a apporté au Honduras jusqu'ici, mais nous ne pouvons passer sous silence une étrange coïncidence qui a fortement attiré notre attention. En même temps qu'on annonçait l'adhésion du Canada à la Commission de la vérité, le représentant du gouvernement du Canada sollicitait du régime l'approbation d'un code des mines qui allait ouvrir la voie à des investissements canadiens de l'ordre de 700 millions \$ US^{vii}.

Nous reconnaissons être un pays appauvri, victime de l'exploitation, du pillage de ses richesses naturelles et de la corruption. Nous reconnaissons aussi que les bases de notre processus démocratique ont été ébranlées à cause du coup d'État de 2009 perpétré par ceux qui aujourd'hui prétendent gouverner notre pays.

Mais nous reconnaissons également que nous sommes obligés, aujourd'hui plus que jamais, de prioriser nos batailles pour le respect et la défense des droits de la personne, si l'on veut construire un tout nouveau Honduras. Nous pressons donc le gouvernement du Canada de réaffirmer, une fois de plus, son engagement envers la paix, la justice et la démocratie. Nous proposons humblement les recommandations suivantes :

1. Reporter la signature du traité commercial entre le Honduras et le Canada. Que celle-ci soit conditionnelle à la présentation de preuves claires et irréfutables d'une amélioration significative du respect et de l'application des droits de la personne au Honduras.
2. Exiger du Honduras un processus vaste et transparent qui rendrait publics le contenu, les conditions et les implications du traité commercial pour ensuite les examiner et en débattre avec tous les secteurs sociaux et en particulier avec ceux et celles qui seront directement ou potentiellement concernés par celui-ci, donc sans y inclure uniquement le secteur patronal comme c'est le cas en ce moment.
3. Garantir des politiques de commerce juste et à bénéfices équitables, qui sont cohérentes avec les politiques internationales en matière de changements climatiques et qui respectent les droits de la personne. Ces politiques doivent servir à énoncer les principes directeurs du traité commercial et non seulement servir à l'enrichissement, à la rentabilité et à la croissance économique.

4. Presser le régime qui gouverne le Honduras aujourd'hui à prendre des mesures concrètes en matière d'enquête, de judiciarisation et de sanctions envers les responsables des violations des droits de la personne avant, durant et après le coup d'État de juin 2009. Il faut aussi des mesures concrètes pour indemniser intégralement les victimes de ces violations, ainsi que leurs familles.

5. En matière d'exploitation de richesses naturelles et en particulier en ce qui concerne la production d'énergie hydroélectrique et l'exploitation de ressources naturelles au Honduras, adopter une politique qui garantit des mesures efficaces dans l'observation sans restriction des normes internationales en droits de la personne, de même que des processus de consultation et de participation citoyenne au sein des populations concernées afin que celles-ci puissent offrir, si telle est leur décision, leur consentement préalable, libre et informé.

6. Finalement, agir urgemment pour que cessent la répression, la persécution et les menaces contre la population en général et les groupes de résistance, de même que les défenseurs et défenseuses des droits de la personne.

Merci beaucoup.

PEDRO LANDA,

CENTRE HONDURIEN POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ⁱ C'est dans des communiqués de presse en date du 19 avril 2010 qu'on a dénoncé le fait que six compagnies minières ont fraudé les autorités fiscales d'un montant qui dépasse les 32 millions de dollars en s'abritant derrière une loi des mines déclarée inconstitutionnelle. Des six compagnies, quatre d'entre elles comptent des investisseurs canadiens ou sont des filiales de sociétés canadiennes (Entremares de Honduras, Minerales de Occidente, American Pacific y Cerros del Sur), cf. : <http://www.elheraldo.hn/Ediciones/2010/04/20/Noticias/Millonaria-evasion-fiscal-de-companias-mineras>

ⁱⁱ Dans certains cas, les preuves de pollution et d'autres infractions environnementales se sont retrouvées dans les dossiers des bureaux de l'État qui ont intentionnellement agi de connivence avec la direction des compagnies minières pour cacher les preuves. Dans le cas concret d'une mine de GoldCorp, le bureau du procureur en matière d'environnement a ordonné une injonction fiscale contre la direction de la société filiale au Honduras et un fonctionnaire du gouvernement (ci-joint une copie de l'injonction fiscale). cf. : <http://www.latribuna.hn/2010/08/08/por-%E2%80%99Caguas-acidas%E2%80%9D-meten-requerimiento-a-entremares>

ⁱⁱⁱ Dans ce cas-ci, il existe un conflit d'intérêts évident; l'avocat Mario Chinchilla occupe à la fois le poste de conseiller auprès du ministre des Ressources naturelles et fait office d'avocat de la défense pour la compagnie minière Entremares, filiale de la société canadienne GoldCorp. L'influence des compagnies minières s'est reflétée au cours des dix dernières années dans le fait qu'elles octroient des postes clés à de fidèles fonctionnaires qui travaillent pour leurs intérêts au sein du gouvernement hondurien.

^{iv} Dans le cas des accusations pour des actes de pollution et autres infractions environnementales portées contre une filiale hondurienne de la société canadienne GoldCorp, on a pu constater la partialité de la juge qui s'était penchée sur l'affaire; en dépit de preuves irréfutables provenant de la commission, qui confirmaient l'infraction, ainsi que de dénonciations de pollution préalables à l'accusation, et malgré des risques imminents encourus à cause d'un manque de mesures responsables pour éliminer ces risques de la part de la compagnie, la juge a tout de même statué que même s'il y avait bel et bien des actes de pollution, « la compagnie ne pouvait ni anticiper ni prévenir ce fait ». cf. : <http://www.elheraldo.hn/Pa%C3%ADs/Ediciones/2010/10/07/Noticias/Valle-de-Siria-denuncia-indiferencia-estatal-y-parcialidad-de-juiza>

^v Santos Gavino Carbajal (gérant de la compagnie minière American Pacific) et Miguel Villela (membre de la direction au sein de la compagnie de minéraux Occidente, propriété de Aura Minerals), qui siègent au conseil d'administration actuel de l'Association nationale des industriels du Honduras, possèdent tous deux des capitaux canadiens.

^{vi} Au mois d'octobre 2009, le député Marvin Ponce a dénoncé le fait que le président de l'Association nationale des industriels, Adolfo Facussé, avait reçu plus de deux millions et demi de lempiras de la part du gouvernement putschiste pour financer ses voyages destinés au lobbying en Amérique centrale, aux États-Unis et en Europe, et ce, pour avoir reconnu la légitimité du gouvernement de facto. Adolfo Facussé a reconnu publiquement avoir reçu cet argent lors de déclarations publiques dans le numéro du 7 octobre 2009 du quotidien *El Tiempo*,

vii Le 7 avril 2010, l'actuel mandataire du pays, monsieur Porfirio Lobo Sosa, a tenu une réunion avec l'ambassadeur du Canada et un groupe d'entrepreneurs miniers de ce pays. Trois éléments sont ressortis de cette réunion : 1. Le pouvoir exécutif du Congrès national du Honduras est disposé à adopter une loi des mines qui garantit avant tout la sécurité judiciaire des investisseurs; 2. Les mineurs canadiens ont affirmé qu'ils investiraient a u moins 700 millions \$; 3. Le Canada a accepté de faire partie de la Commission de la vérité.